

Des voix: *Feuilleton!*

M. l'Orateur: En effet, c'est exactement le genre de question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*. Néanmoins, comme elle pourrait subir quelque retard il serait peut-être utile d'en disposer si le ministre est disposé à y répondre.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je vais tirer la question au clair. L'Agence de développement régionale compte six représentants, employés de la façon indiquée dans la question de l'honorable député. Le genre d'organisation recommandé varie selon l'importance de la ville; toutefois, il est conseillé d'une manière générale que chaque collectivité forme une commission industrielle indépendante composée de représentants du conseil municipal, ou du *Board of Trade* ou de la Chambre de commerce locale, selon le cas, afin de stimuler l'expansion de l'industrie au sein de la collectivité.

Au besoin, on peut recommander que la collectivité songe à engager un commissaire industriel à temps partiel ou à plein temps pouvant diriger les travaux d'expansion industrielle. En outre, de concert avec les autorités provinciales, les fonctionnaires de l'Agence de développement régionale ont également établi des principes directeurs à l'intention des collectivités intéressées à faire connaître aux industries les facilités et les services fondamentaux disponibles au sein d'une région.

En ce qui concerne la province de l'honorable député, l'agent de développement régional a fait une tournée prolongée à travers les principaux centres de la province, afin de se familiariser avec les travaux et les activités économiques et donner des conseils à ces collectivités sur la meilleure façon d'attirer des industries dans leur région. Cette tournée avait été organisée au su du ministre de l'Industrie et du Commerce de la Colombie-Britannique et de concert avec lui.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

VOL DE CONCENTRÉ DE COBALT
À DELORO (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre, même s'il est un peu tard, de saluer aujourd'hui votre retour à la suite de votre participation aux célébrations du 700^e anniversaire du premier Parlement, ainsi qu'aux pourparlers de Genève et de Paris, qui ont abouti, nous l'espérons, à d'heureux résultats.

J'ai une question à poser aujourd'hui au ministre de l'Industrie et peut-être aussi au ministre de la Justice. A quatre reprises depuis le 11 mai, j'ai demandé des renseignements au sujet du vol des 150 tonnes de cobalt contenues dans quelque 245 barils ou bidons. C'est le 15 juin, je crois, la dernière fois que je lui ai posé la question, que le ministre de l'Industrie a répondu qu'il ferait une déclaration le lendemain. Nous attendons toujours des renseignements sur cette situation absurde, c'est-à-dire le vol d'une aussi grande quantité de matériel stratégique et l'impossibilité où nous nous trouvons d'obtenir des renseignements à ce sujet.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): La Chambre sait sans doute, monsieur l'Orateur, que dans le temps où on a commandé ce cobalt, il était considéré comme produit stratégique à entreposer. Mais depuis, la production du cobalt dans le monde a atteint un niveau tel qu'il n'est plus considéré comme matériel stratégique...

L'hon. M. Starr: Il est volable, maintenant, c'est ça?

L'hon. M. Drury: ... pas plus que le nickel, le chrome, le tungstène ou le molybdène. Les 150 tonnes en question étaient confiées à la garde du producteur et raffineur de cobalt. C'est dans ses établissements qu'on l'a volé. La police provinciale de l'Ontario mène une minutieuse enquête sur ce vol. Le gouvernement a fait savoir à la compagnie que c'est à elle qu'il revient de voir à ce que le cobalt soit restitué et nous attendons les résultats de l'enquête de la police provinciale de l'Ontario.

M. Thompson: Tout cela, monsieur l'Orateur, est bien mystérieux et, après la réponse du ministre, je ne saurais dire si la perte est excusable, qu'il s'agisse de matériel stratégique ou non. Le 15 juin, j'ai demandé qui, au pays ou à l'étranger, devait utiliser de grandes quantités de cobalt.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, sans vouloir faire la leçon à personne, je dirai que toute nation industrialisée a besoin de grandes quantités de cobalt. Ce métal sert surtout d'alliage dans différentes sortes d'aciers rapides, d'alliage ignifuge et dans des alliages d'aimant permanent. Pour ce qui est de la consommation de cobalt, on me dit qu'elle est d'environ 12,000 tonnes par année et, comme le député le sait sans doute, la perte ne représente qu'une toute petite fraction de la consommation annuelle de cobalt par les nations industrialisées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et quelle en est la valeur?

M. Thompson: Cela représente environ \$100,000 des deniers des contribuables.